

Tableau d'avancement de l'année 2024 au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo),

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-1 à L. 522-7, et L. 522-23 à L. 522-31,

Vu décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'avis favorable du CST du 4 avril 2023, sur l'évolution des modalités d'avancement de grade et de promotion interne,

Vu la délibération n° 23.66 CC du Conseil Communautaire du 22 juin 2023 actant les lignes directrices de gestion – avancements de grade -promotions internes,

Vu la liste des agents promouvables établie à effet du **1^{er} juillet 2024**, 3 agents promouvables, dont 2 femmes : 67%, - 1 homme : 33%

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Attaché principal établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

➤ **Madame Catherine FILLION**

Soit 1 agent – Femmes : 100 % - Hommes : 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.